



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX ET DE LA DECHETTERIE**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
Mercredi 14 juin 2023 à 19h00  
STEP Marin**

Le président du Conseil intercommunal M. Charles-Antoine Evangelista (Cressier), ouvre la séance à 19h.

Il demande la désignation de deux scrutateurs ; MM, Dorner et Binggeli

En l'absence, tant du secrétaire (M. Kuntzer) que du vice-secrétaire (M. Pinsard), il est fait appel au vice-président pour signer les documents adoptés avec la mention 'en rempl.'

L'aspect organisationnel étant réglé, le président ouvre la séance proprement dite :

	<b>Objets</b>	<b>Débats</b>
1	<b>Appel</b>	Liste des membres présents, 15 (+ le président) excusés, 5 absents, 1  Majorité absolue 8 Détails, voir annexe
2	<b>PV séance du 23.11.2022</b>	Accepté à l'unanimité des membres présents.
3	<b>Règlement d'exploitation de la déchetterie intercommunale</b>	Monsieur Simonet cède la parole à M. Rotsch, ce dernier ayant mené les débats du groupe de travail. Pas de grandes innovations dans ce règlement, mais principalement des mises à niveau, suppression du superflu et ajout de nouvelles directives. Brièvement : Art. 3, simplifié et suppression de l'al. 2 Art. 7, ajout de l'al. 3 Et d'autres modifications aux art. 10 à 14, entre autres.  Questions : Madame Bonardo s'inquiète des dépôts sauvages dans la nature des objets qui ne sont plus récupérés à la déchetterie. Monsieur Rotsch précise que le règlement en question règle le fonctionnement de la déchetterie, mais n'a pas d'influence sur le comportement des usagers.

		<p>Monsieur Razakarivony indique qu'il n'a que rarement des remarques concernant la suppression de la récolte de certains déchets. Les usagers respectent au mieux les exigences déterminées à la déchetterie.</p> <p>Rapport de la commission financière : voir annexe.</p> <p>Vote du CI : approuvé par 13 voix</p>
4	<p><b>Règlement général du Syndicat</b></p>	<p>Monsieur Rotsch, responsable du groupe de travail.</p> <p>La révision du règlement général est indispensable en raison de l'intégration au Syndicat des communes de Ins et Müntschemier et de la mention de l'existence de la déchetterie de l'E2L.</p> <p>En effet, le règlement actuel date du 27 avril 2005, soit antérieur à la construction de la déchetterie.</p> <p>Le nouveau règlement soumis à l'approbation du CI a été validé tant par les instances cantonales neuchâteloises que celles concernées du canton de Berne. Il est par ailleurs édité également en langue allemande.</p> <p>Modifications principales :</p> <p>Art. réglementant la déchetterie de l'E2L</p> <p>Diverses adaptations relatives à la commission financière</p> <p>Modification du statut du personnel de droit privé en droit public</p> <p>Cette dernière modification nécessitera la révision du règlement du personnel. Celui-ci fera l'objet d'un point de l'ordre du jour du prochain CI.</p> <p>Le règlement général, devra être soumis à l'approbation des communes membres d'ici l'automne 2023, et sera sanctionné à l'issue du délai référendaire.</p> <p>Il est important de savoir que les communes ne peuvent déposer d'amendements, mais n'ont la possibilité que de refuser ou accepter.</p> <p>Entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024.</p> <p>Questions :</p> <p>Monsieur Jolidon demande s'il ne serait pas opportun de préciser qu'en cas de litige, c'est la version française qui fait foi.</p> <p>Monsieur Rotsch indique que l'art. 4 est rédigé en ce sens.</p> <p>Monsieur Binggeli demande si les nouvelles communes adhérentes pourront avoir accès à la déchetterie et comment cela sera géré</p> <p>Monsieur Simonet acquiesce, mais précise qu'elles sont déjà pourvues en déchetteries et que de ce fait elles ne souhaitent pas utiliser notre infrastructure. Par contre, elles sont solidaires financièrement.</p> <p>Monsieur Binggeli s'étonne que vu le désintérêt pour l'adhésion à la déchetterie, les communes d'Ins et Müntschemier figurent tout de même dans le règlement.</p> <p>M. Rotsch précise que l'adhésion au Syndicat sous-entend une adhésion à l'ensemble des prestations à disposition.</p> <p>Monsieur Binggeli relève que vu que les communes sont autorisées à se rendre à la déchetterie, comment gérer s'il s'agit d'un habitant desdites communes qui souhaite se rendre à la déchetterie ?</p> <p>Monsieur Rotsch précise que les communes sont membres du Syndicat et non ses habitants.</p>

		<p>Monsieur Christen précise que l'une des deux communes peut bloquer un projet et pénaliser les communes, ce qui peut être un désavantage. Monsieur Jolidon demande si les communes en question sont conscientes de ces deux derniers points soulevés.</p> <p>Monsieur Rotsch explique qu'il serait possible de créer deux Syndicats, l'un pour la STEP et l'autre pour la déchetterie, mais cela engendrerait une double administration, donc des coûts supplémentaires.</p> <p>Quelques remarques et observations émanent de certains membres, mais l'ultime intervention est faite par Monsieur Cantin : Toutes les communes font parties du Syndicat, certaines définies en tant que clientes. Le Syndicat met à disposition un certain nombre de prestations, pour lesquelles les communes sont libres d'adhérer ou non. Il n'est pas concevable d'accepter des communes membres à 1/2 ou 1/4 ou 3/4.</p> <p>Commission financière : accepté à l'unanimité</p> <p>Vote du CI : 13 oui 1 non 1 abstention</p>
5	<p><b>Demande de crédit pour l'achat d'un terrain communal</b></p>	<p>Monsieur Simonet développe ce point en retraçant les démarches faites jusqu'à ce jour. Le Syndicat a demandé à l'état de diminuer la vitesse autorisée sur le tronçon de la Ronde Fin, passant de 60 km/h à 50km/h. Les services cantonaux ont refusé.</p> <p>Le terrain à acquérir se vendait à CHF 300.00 le m2, mais suite à des sondages, il s'est révélé que des pieux étaient nécessaires ... le propriétaire a donc baissé son prix à CHF 285.00 Monsieur Christen s'étonne des démarches en cours en vue de cet achat, étant donné que le Syndicat détient un droit de superficie de 50 ans sur ce terrain. Monsieur Simonet précise qu'en achetant le terrain, le Syndicat se met à l'abri d'éventuels problèmes de remise en question de l'usage de cette parcelle, pouvant se concrétiser par la résiliation du droit de superficie avant terme.</p> <p>Le président du CI procède à la lecture de l'arrêté, puis procède au vote : Résultat : 14 oui 1 abstention</p>
6	<p><b>Demande de crédit pour la réhabilitation des collecteurs, étape 2023</b></p>	<p>La parole est donnée à Monsieur Martin : Il s'agit de la dernière étape qui couvre les secteurs St-Blaise Marin Gampelen et Gals (encore en pourparlers). L'ensemble des collecteurs sera ainsi en ordre pour les 15 ans à venir.</p> <p>Les prochains travaux importants à effectuer consistent au remplacement de la conduite partant depuis Coloral à Cressier ; celle-ci est en très mauvais état.</p> <p>Vote du CI : accepté à l'unanimité</p>

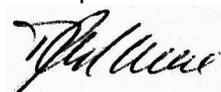
7	<b>Comptes 2022</b>	<p>Le président du CI indique qu'il va passer en revue les pages des comptes, et prie l'assemblée de l'interrompre lorsqu'une question se pose.</p> <p>Personne ne sollicite la parole. Les comptes sont acceptés à la majorité des membres présents</p>
8	<p><b>Avancement Ins-Müntschemier</b></p> <p><b>Avancement réhabilitation STEP</b></p>	<p>La personne la mieux à même de faire le point sur l'avancement des travaux est Monsieur Martin.</p> <p>Les travaux touchent à leurs fins. Reste quelques finitions et surtout la stabilisation du nouveau traitement. Nous allons au-devant d'une période probatoire, d'un hiver et d'un été. Les résultats de l'hiver dernier n'étant pas satisfaisants, un nouvel essai est agendé à l'hiver 23.</p> <p>La construction de la station SP8 est en voie de finition. Elle sera raccordée à la STEP d'ici octobre 2023. Le raccordement de Ins et Müntschemier à la STEP de Marin devrait être opérationnel d'ici mars 2024.</p>
9	<b>Divers</b>	<p>Monsieur Simonet tient à relever l'excellent travail du responsable de la STEP dans le cadre de l'important chantier. Il a été dit que son professionnalisme équivalait, voire surpassait ceux des ingénieurs. De vifs remerciements lui sont adressés au nom du comité directeur.</p> <p>Pour assurer le bon fonctionnement de la nouvelle STEP, l'équipe du personnel sera renforcée par l'arrivée de M. Stolz, responsable de la STEP d'Ins. Quant à la déchetterie, l'employé engagé comme surnuméraire, M. Kevin Mundwiler, obtient un poste fixe. Il a été reçu par MM. Simonet et Canonica ainsi que Mme Diallo. Il accepte les conditions proposées et entrera en fonction le 01.07.2023. M. Paccolat, encore en congé accident après son opération du genou, reprendra à 50 % son emploi dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023. En attendant, une personne de remplacement a été engagée à 60%.</p> <p>Monsieur Simonet remercie chacun de sa présence et invite les personnes présentes à se rendre à l'étage inférieur, où un apéritif leur sera servi.</p>

Prochaine séance du conseil intercommunal, mercredi 29 novembre 2023

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h11

Rédaction du procès-verbal

Monique Calame



En annexes:

- Liste des présences
- Rapport de la commission financière